

COTISATION SNPGH 2022

Chères consœurs, chers confrères,

Depuis plus de cinquante ans, le SNPGH défend notre profession. C'est pourquoi nous avons le plaisir de vous inviter à nous rejoindre (ou à renouveler votre adhésion) en adhérant au SNPGH pour **2022**. En cotisant, non seulement vous êtes représentés, mais vous êtes également bien assurés en cas de besoin (voir page suivante).

Vous avez désormais accès à un service d'assistance psychologique. Une équipe de psychologues, spécialisés dans l'accompagnement à distance, vous épaulera si vous traversez une période difficile sur le plan personnel ou professionnel.

Nous vous invitons vivement à adhérer en ligne, par carte bancaire, sur notre site www.snpgh.fr (rubrique « Adhérez en ligne »). Pour les renouvellements, les informations demandées sont minimums et donc c'est très rapide.

Sinon utilisez le bulletin ci-dessous, si vous réglez par chèque et donc par voie postale.

L'adhésion est à **150 €**, avec des tarifs avantageux (100 €) pour les primo adhérents (1^{ère} année d'adhésion).

**Adressez dès maintenant au secrétariat du SNPGH,
13 rue Traverse, 29200 BREST, votre chèque de :**

- | | |
|--------------------------------|---|
| ☐ 150 € | Pharmacien gérant ou adjoint, PH |
| ☐ 100 € | Primo adhérent |
| ☐ 100 € | Assistant du secteur public |
| ☐ 100 € | Interne en pharmacie (4 ^e année) |
| ☐ 100 € | Retraité sans activité (membre associé) |

Nom :

Prénom :

Année de naissance :

N° d'inscription à l'Ordre : ... H C'est ma 1^{ère} inscription au SNPGH ☐ OUI ☐ NON

Adresse personnelle :

.....

.....

Tél Portable :

Mail personnel :

Nom et adresse de l'établissement où vous exercez principalement :

.....

.....

Tél : Mail pro :

Statut : ☐ gérant ☐ adjoint ☐ PH ☐ assistant

☐ attaché ☐ interne (4^e année) ☐ remplaçant ☐ retraité

☐ Temps plein ☐ Temps partiel

Votre Éts appartient-il à un groupe de cliniques privées ? Si oui, lequel :

Nom et adresse de l'établissement où vous exercez secondairement (le cas échéant):

.....

.....

Tél : Mail pro :

Statut : ☐ gérant ☐ adjoint ☐ PH ☐ assistant

☐ attaché ☐ interne (4^e année) ☐ remplaçant ☐ retraité

☐ Temps plein ☐ Temps partiel

Votre Éts appartient-il à un groupe de cliniques privées ? Si oui, lequel :

Ci-joint un chèque de 150 € (100 €) à l'ordre du SNPGH, montant de la cotisation pour l'année 2022.

Les cotisations syndicales ouvrent droit à un crédit d'impôt de 66% de leur montant selon les lois de finances en vigueur.

Le Syndicat National des Pharmaciens Gérants et Hospitaliers publics et privés est là pour



**Vous
conseiller**

- Conseil et réponse rapide
- Aux questions et besoins des adhérents
- Accompagnement technique et réglementaire



**Vous assurer,
vous défendre**

**Protection complète
par notre assureur
spécialisé en santé et
hôpitaux**

- Responsabilité civile professionnelle
- Assistance et protection juridique
- Assistance psychologique
- Conseil personnalisé
- Prévention des éventuels conflits (direction..)

**Assurance
comprise dans
l'adhésion !**



**Vous
représenter**

**Vous n'êtes plus seul
et isolé**

- Défense des intérêts collectifs des adhérents, présents dans plus de 700 établissements
- En lien avec les pouvoirs publics

Partenaires :

- CPOPH
- Convergences Santé
- Hôpital
- ADIPH
- FNSIP-BN



Vous informer

**Recherche et diffusion
d'informations
professionnelles**

- La réglementation et son application au quotidien
- L'évolution de la profession

○ Infomail

Snpgh.fr

Linked in

facebook